

III.2.5. Autres secteurs

■ Malpasset

La proximité du réseau d'assainissement sur ce secteur très proche de l'agglomération de Saint-Martin-de-Valgalmes, les possibilités de raccordement gravitaire (malgré des passages de collecteurs en terrain privé) et l'inaptitude à l'assainissement autonome en raison de la topographie trop importante nous amène à retenir une solution de type **assainissement collectif**.

■ Sauvagnac Sud (L'Elzierette)

La proximité du nouveau réseau d'assainissement permettant le raccordement du hameau de Sauvagnac à Saint-Martin-de-Valgalmes via Carmentranem privilégie pour ce secteur, une solution de type **assainissement collectif**. Toutefois le raccordement au réseau de la RD 906 nécessitera soit la création d'un poste de refoulement, soit un déplacement du poste de refoulement existant, le réseau de collecte suivant la topographie des ruisseaux principaux.

A noter une aptitude des sols globalement médiocre sur l'ensemble du secteur.

■ Pôle de Sports Mécaniques

Les infrastructures présentes sur la partie basse de la zone sont raccordées au réseau et à la station d'épuration d'Alès.

Les autres équipements générant les eaux usées sur le site et éloignés de la précédente station d'épuration devront être assainis de façon autonome.

■ Desserte du secteur rive gauche du Gardon de Lavabreille à Destival

Le projet de raccordement du secteur de Lavabreille sur le réseau d'assainissement de la ville d'Alès via le hameau du Soulié est en cours de réalisation.

■ Puits Vassal

Un projet de raccordement par refoulement sur le réseau d'assainissement de la ville d'Alès en rive droite du Gardon est à l'étude (environ 50 000 € HT).

III.3. Choix des élus – Zonage d'assainissement

A l'issue du zonage d'assainissement, les solutions suivantes ont été retenues par la commune de Saint Martin-de-Valgalgues.

■ La zone raccordée actuellement au réseau d'assainissement **relèvera de l'assainissement collectif**. Celle-ci comprend les secteurs : le Village, les hameaux de Sauvagnac, de Druhles, de Lavabreille et du Soulié, la zone de Lacoste, la zone de Destival et le Pôle de Sports Mécaniques, le secteur de la route de Carmentranem.

■ A l'issue des comparaisons technico-économiques précédentes, les zones suivantes seront raccordées à terme au réseau d'assainissement collectif et ainsi classées en **assainissement collectif futur** :

- Touraille,
- Mas de Crante,
- Lavabreille (Nord),
- Druhles (Nord du hameau).

La proximité du réseau d'assainissement existant, les possibilités de desserte gravitaire le plus souvent, l'aptitude des sols médiocre voire inapte à l'assainissement autonome et les projets de développement de l'urbanisation relativement importants **justifient la mise en place d'un assainissement collectif** pour ces secteurs.

■ La zone de Lavabreille (secteur Est) relèvera de **l'assainissement non collectif** (coût d'investissement de la solution collective trop élevé et aptitude des sols bonne à 80 %).

■ Les secteurs suivants relèveront également de **l'assainissement non collectif** :

- Sauvagnac Nord, Ouest et Sud,
- Carmentranem Ouest,
- Druhles Ouest,
- Pôle de Sport Mécanique (Nord).

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, les préconisations des parcelles suivantes sont proposées :

- **tranchées d'infiltration**, parcelle minimum de1 250 m²
- **filtre à sable vertical drainé ou non**, parcelle minimum de1 500 m²
- **tertre d'infiltration**, parcelle minimum de2 000 m²
- **étude parcelle spécifique**, parcelle minimum de2 000 m²

■ La carte jointe en annexe 1 délimite les secteurs desservis par l'assainissement collectif et ceux dont l'assainissement sera assuré par des dispositifs d'assainissement non collectif.